

18^{EME} CONGRÈS

Ugict-CGT

20 -23 mars 2018

Palais des congrès de Perpignan

Cahier du Mandatement n° 2

Version mise à jour le 21 décembre 2018 (page 5)

18^{ÈME} CONGRÈS

Ugict-CGT

20 -23 mars 2018

Palais des congrès de Perpignan

ÉDITO

Cher-es Congressistes,

Nous voici entré-e-s de plein pied dans la préparation du 18^{ème} Congrès de l'Ugict-CGT qui se tiendra du 20 au 23 mars 2018 au Palais des Congrès de Perpignan.

D'ores et déjà chaque délégation a reçu l'ensemble des mandats correspondants à sa profession ou à son territoire et a engagé la recherche des délégué-es.

Par expérience, la dynamique du Congrès repose pour partie sur la constitution des délégations. C'est pourquoi il ne faut plus attendre pour solliciter les bases syndicales, au regard des critères évoqués dans ce cahier du mandatement, pour trouver les délégué-es.

Dans le même temps, il faut aussi s'attacher à régler les questions de logistique, notamment l'hébergement dont les modalités sont décrites dans ce cahier. De même, il serait responsable d'effectuer le règlement des arrhes concernant les mandats, afin de pouvoir laisser toutes les options ouvertes en termes d'organisation matériel du Congrès.

Au-delà de ces aspects pratiques, il est important de se pencher rapidement sur les propositions de candidatures à la future direction de l'Ugict-CGT. L'idéal est, bien sûr, que les candidat-es à la commission exécutive soient aussi délégué-es au Congrès.

Le conseil national des 29 et 30 novembre va entériner un certain nombre de chose à commencer par le document d'orientation qui sera soumis au débat et à amendements.

Voici Cher-es Camarades, les objectifs de la période qui, certes, se cumulent avec une actualité riche, mais qu'il faut néanmoins tenir pour que le 18^{ème} Congrès de l'Ugict-CGT soit une réussite.

Bien fraternellement à toutes et tous.

Vincent GAUTHERON



MANDATS & VOTES

Mandatement

À ce jour sont délivrés 350 mandats délibératifs pour les unions fédérales et fédérations, 154 mandats consultatifs pour les commissions départementales, collectifs départementaux et les unions départementales. Soit un total de 504 mandats (voir Annexe I). Il serait souhaitable que les délégations soient complètes mi-février 2018.

À ces mandats il faut rajouter les mandats consultatifs statutaires à savoir : les membres de la commission exécutive et de la commission financière de contrôle sortantes. Pour rappel, l'Ugict-CGT prend en charge les membres de la commission exécutive et de la commission financière de contrôle sortantes impliqués dans le travail des différentes commissions du congrès.

Afin de permettre une meilleure lisibilité, il est important que l'expression des votes soit réalisée par des délégués délibératifs qui ne fassent pas partie de la direction sortante. Il est donc souhaitable, dans la mesure du possible, de ne pas intégrer ces camarades dans les mandats délibératifs. Pour autant, cette préconisation n'a pas de pouvoir limitatif sur le droit à intervenir dans les débats.

Néanmoins il reste préférable de remplir l'ensemble des mandats délibératifs qui doivent être portés par un-e délégué-e pour pouvoir être comptabilisés. Il n'y aura pas de possibilité pour un-e délégué-e de porter plusieurs mandats.

Concernant le panel des délégués, il est rappelé de faire un effort sur les jeunes, les femmes et les nouvelles-nouveaux délégués.

Recherche des délégués

Il y a maintenant urgence à rechercher des délégués dont les critères ont été définis collectivement, à savoir :

- Des délégués issus des bases composant les mandats, pour un meilleur croisement profession/territoire ou territoire/profession. Pour mémoire, les mandats délibératifs ont été construits sur le regroupement de bases d'une même profession regroupées par territoire ;

18^{EME} CONGRÈS

Ugict-CGT

20 -23 mars 2018

Palais des congrès de Perpignan

- Des délégué-es représentant la jeunesse ;
- Des déléguées femmes qui permettent d'avoir la parité en termes de congressiste ;
- Des délégué-es qui participent pour la première fois à un congrès de l'Ugict-CGT.

Pour faire suite aux résolutions du 17^{ème} Congrès et au regard de nos orientations à venir sur le déploiement et la syndicalisation en territoire, il est souhaitable que les mandats consultatifs des commissions départementales soient intégralement pourvus.

Calcul des voix

Pour rappel et sauf indications particulières, le calcul des voix sera fait selon la formule adoptée au conseil national de l'Ugict-CGT u 29 mars 2017 : le nombre de voix est égal au total des cotisations payées divisé par 3 (nombre d'exercices pris en compte) puis par 10 (en moyenne chaque affilié-e Ugict-CGT règle 10 cotisations).

Les chiffres pris en compte sont ceux de COGETISE arrêtés au 31 août 2017

La formule est la suivante :

$$\frac{\text{Nb de cotisations 2014} + \text{Nb de cotisations 2015} + \text{Nb de cotisations 2016}}{10 \times 3} = \text{Nb de voix}$$

Affectation des voix sur les mandats

Conformément aux décisions du conseil national, l'affectation des voix sur les mandats se fera selon les modalités suivantes :

Les mandats directs se verront affectés automatiquement le nombre de voix correspondant au nombre de FNI ayant servi à la constitution des mandats.

Les mandats groupés se verront affectés automatiquement le nombre de voix de chaque base regroupée sur le mandat.

18^{EME} CONGRÈS

Ugict-CGT

20 -23 mars 2018

Palais des congrès de Perpignan

Mandats consultatifs supplémentaires

Certaines professions souhaitent solliciter des mandats supplémentaires au nombre maximum de 2 pour compléter leurs délégations selon les critères de désignation des délégué-es. Cette option reste ouverte mais il devient urgent de faire les demandes pour des questions d'organisation. Dans le même temps, il est proposé de regarder avec les commissions départementales pour la constitution des délégations afin d'aider aussi au développement de l'activité spécifique en territoire.

Suivi des délégué-es

Nous demandons à chaque organisation de nous communiquer toutes les coordonnées des délégué-es (nom, courriel, adresse postale, téléphone), **à affecter sur chaque mandat en tenant compte des bases composant le mandat**. Dès que nous aurons ces renseignements, un questionnaire sera mis à disposition du ou de la délégué-e par voie électronique. Celui-ci aura la charge de le renseigner et de le faire suivre à l'Ugict-CGT.

Chaque responsable de délégation aura la possibilité de récupérer les réponses auprès de l'Ugict-CGT.

Sachant qu'il est impératif que les questionnaires soient renseignés et retournés pour que les délégué-es puissent entrer et participer au Congrès, il est judicieux de faire connaître les délégué-es au fil de l'eau. En effet, pour éviter les embouteillages à l'accueil le premier jour, il est préférable de ne pas attendre que la délégation soit complète pour nous faire parvenir la liste des délégué-es.

Candidatures à la future direction (commission exécutive ou commission financière de contrôle)

Vous trouverez en Annexe IV la fiche de candidature à la future commission exécutive ou commission financière de contrôle de l'Ugict-CGT.

Pour rappel, les candidatures doivent être validées par le syndicat ou la commission départementale (éventuellement l'union départementale) ou l'Ufict (éventuellement la fédération).

Il est préférable que l'ensemble des organisations soient d'accord avec les candidatures.

18^{EME} CONGRÈS

Ugict-CGT

20 -23 mars 2018

Palais des congrès de Perpignan

Il convient maintenant que les organisations rentrent dans une recherche effective de candidatures avec comme priorité de profils :

- un critère : des militants du spécifique, impliqués dans des constructions ;
- deux axes d'efforts : rajeunissement et féminisation. Ce sont des axes stratégiques de transformations de notre syndicalisme sur lesquels il faut être opiniâtre ;
- une priorisation de l'aspect territoires (commissions départementales, régions, bassins d'emplois).

La direction de l'Ugict-CGT est un lieu de croisement et de culture de débat comme il y en a peu. Elle n'a pas besoin d'électrons libres, mais de jeunes et d'anciens qui soient militants du spécifique, constructeurs d'organisations spécifique connectés au terrain.

✍

18^{EME} CONGRÈS

Ugict-CGT

20 -23 mars 2018

Palais des congrès de Perpignan

ORGANISATION DU CONGRÈS

Règlements

Le prix du mandat : 225 €

Le prix du mandat comprend :

- La participation aux frais de repas, à savoir : 5 déjeuners, 1 repas fraternel ;
- La participation aux frais des différents moments culturels (transport, entrée)

L'acompte à verser avant le 15 novembre 2017 s'élève à 50 % de la totalité des mandats de chaque délégation. Les ajustements seront réalisés sur le solde dont le règlement devra intervenir avant le 16 février 2018. Après cette date, il ne sera plus possible de faire d'ajustement et la totalité des mandats sera due.

Suivi des règlements

Au 25 octobre nous sommes à 15 mandats réglés en totalité et 10 à 50 %. Nous sommes en retard par rapport au 17^{ème} Congrès de Dijon. Nous avons déjà commencé à verser des arrhes au traiteur, au Palais des Congrès... Il est urgent que toutes les organisations versent les arrhes en sachant que le mandat complet doit être réglé le 16 février au plus tard.

Hébergement

Chaque délégation a en charge de réserver son hôtellerie selon les modalités mises en place avec le Palais des Congrès.

Étape 1

Remplir le questionnaire joint en Annexe II ;

Étape 2

Le renvoyer à l'adresse indiquée ;

Étape 3

Une ou plusieurs propositions vous seront faites ;

Étape 4

Réservation et règlement ;

18^{EME} CONGRÈS

Ugict-CGT

20 -23 mars 2018

Palais des congrès de Perpignan

À noter que les premiers arrivés seront les mieux servis, d'où l'urgence d'effectuer l'opération de réservation des logements.

Les délégations peuvent ne pas utiliser le service de réservation mis en place, néanmoins, il est à noter qu'il ne sera pas possible alors de bénéficier des tarifs congrès négociés avec le parc hôtelier.

Transport pendant le congrès

La majorité des hôtels se trouvent à une distance très raisonnable du Palais des Congrès et peut se faire à pied. Les transports liés aux différentes visites culturelles sont organisés par l'Ugict-CGT et sont intégrés dans le coût du mandat.

Dates et heures d'arrivée

Le Congrès se déroule du **mardi 20 mars midi au vendredi 23 mars midi**. Il n'y aura aucune prise en charge par l'Ugict-CGT avant ou après ces dates.

Transports pour l'accès à Perpignan

Il n'y aura pas de fichet SNCF. En fait vous pouvez avoir des tarifs plus intéressants en prenant des billets loisirs.

En ce qui concerne l'avion, Air France pratique des tarifs de groupe dès 10 personnes. Vous pouvez obtenir les modalités pratiques sur :

http://www.airfrance.fr/FR/fr/local/transverse/footer/achat_voyage_groupe_fr.htm

Il faut prévoir une arrivée à Perpignan avant 12 heures afin de pouvoir débiter les travaux à 14 heures précises.

Les déjeuners du mardi midi et du vendredi midi seront réalisés sous forme de buffet.

Accueil

Il se fera par délégation. Dans ce cadre, il est nécessaire d'avoir un ou une référent-e connu-e de l'Ugict-CGT, qui récupère l'ensemble du matériel.

18^{EME} CONGRÈS

Ugict-CGT

20 -23 mars 2018

Palais des congrès de Perpignan

Questions pratiques sur place

Si une délégation souhaite organiser un repas fraternel, ou pour toute autre question, il suffit de prendre contact avec Gilles BENATEAU (coordonnées ci-dessous) qui disposent des adresses et coordonnées de restaurants.

Remarques importantes

Aucun-e délégué-e ne pourra pénétrer dans la salle du Congrès :

- S'il-elle n'est pas inscrit-e comme délégué-e (voir les règles en vigueur) ;
- Si son questionnaire de connaissance du ou de la délégué-e n'a pas été rempli et renvoyé ;
- Si son mandat n'est pas réglé.

Contacts utiles

Nom & Prénom		@
Vincent GAUTHERON (Pilote de la commission Mandats, Votes, Débats préparatoires en territoires)	06 78 34 14 05 01 55 82 83 61	v.gautheron@ugict.cgt.fr
Sylviane LEJEUNE (Pilote de la commission Mandats, Votes, Débats préparatoires en territoires)	06 81 38 46 09 01 55 82 83 48	s.lejeune@ugict.cgt.fr
Gilles BENATEAU	06 77 08 92 60 01 55 82 83 46	g.benateau@ugict.cgt.fr
Pascale LE LEPVRIER (secrétariat administratif)	06 87 55 33 51 01 55 82 83 42	orga@ugict.cgt.fr p.lelepvrier@ugict.cgt.fr



18^{EME} CONGRÈS

Ugict-CGT

20 -23 mars 2018

Palais des congrès de Perpignan

ANNEXE I

TABLEAUX DE RÉPARTITION DES MANDATS DÉLIBÉRATIFS PAR PROFESSION

Professions	Nbre de Mandat
UFC-FAPT	14
Agroalimentaire	2
Banques & Assurances	8
UFCM-Cheminots	22
Chimie	18
UFEC Commerce & Distribution	5
Construction	4
FERC	15
SDEN	23
SNTRS	5
FERC SUP	5
OFICT Équipement	10
Sociétés d'Études	10
Finances	8
UFSE (ex UGFF)	3
Intérimaires	1
SNJ	5
UFICT Livre Communication	6
UFICT Métallurgie	26
UFICT Mines Énergie	31
Officiers de Marine Marchande	2
COFICT Organismes Sociaux	10
Ports & Docks	2
Professionnels de la Vente	1
UFMICT Santé Action Sociale	48
UFICT Services Publics	35
Spectacle audiovisuel	3
Tabacs Allumettes	1
Textile Habillement Cuir	1
Transports	17
Travailleurs de l'État	7
Verre & Céramique	2
Total	350

18^{EME} CONGRÈS

Ugict-CGT

20 -23 mars 2018

Palais des congrès de Perpignan

TABLEAUX DE RÉPARTITION DES MANDATS CONSULTATIFS PAR DEPARTEMENT

DEPARTEMENTS	MANDATS
33 Gironde	5
59 Nord	5
69 Rhône	5
75 Paris	5
78 Yvelines	5
91 Essonne	5
92 Hauts-de-Seine	5
94 Val-de-Marne	5
TOTAL	40

DEPARTEMENTS	MANDATS
13 Bouches-du-Rhône	3
14 Calvados	3
31 Haute-Garonne	3
35 Ille-et-Vilaine	3
44 Loire-Atlantique	3
51 Marne	3
54 Meurthe-et-Moselle	3
60 Oise	3
62 Pas-de-Calais	3
64 Pyrénées-Atlantiques	3
77 Seine-et-Marne	3
83 Var	3
93 Seine-Saint-Denis	3
TOTAL	39

18^{EME} CONGRÈS

Ugict-CGT

20 -23 mars 2018

Palais des congrès de Perpignan

TABLEAUX DE RÉPARTITION DES MANDATS CONSULTATIFS PAR DEPARTEMENT

DÉPARTEMENTS	MANDATS	DÉPARTEMENTS	MANDATS
01 Ain	1	38 Isère	1
02 Aisne	1	39 Jura	1
03 Allier	1	40 Landes	1
04 Alpes-de-Hte-Pce	1	41 Loir-et-Cher	1
05 Alpes (Hautes-)	1	42 Loire	1
06 Alpes-Maritimes	1	43 Loire (Haute-)	1
07 Ardèche	1	45 Loiret	1
08 Ardennes	1	46 Lot	1
09 Ariège	1	47 Lot-et-Garonne	1
10 Aube	1	48 Lozère	1
11 Aude	1	49 Maine-et-Loire	1
12 Aveyron	1	50 Manche	1
15 Cantal	1	52 Marne (Haute-)	1
16 Charente	1	53 Mayenne	1
17 Charente-Maritime	1	55 Meuse	1
18 Cher	1	56 Morbihan	1
19 Corrèze	1	57 Moselle	1
21 Côte-d'Or	1	58 Nièvre	1
22 Côtes-d'Armor	1	61 Orne	1
23 Creuse	1	63 Puy-de-Dôme	1
24 Dordogne	1	65 Pyrénées (Hautes-)	1
25 Doubs	1	66 Pyrénées-Orientales	1
26 Drôme	1	67 Rhin (Bas-)	1
27 Eure	1	68 Rhin (Haut-)	1
28 Eure-et-Loir	1	70 Saône (Haute-)	1
29 Finistère	1	71 Saône-et-Loire	1
2A Corse-du-Sud	1	72 Sarthe	1
2B Haute-Corse	1	73 Savoie	1
30 Gard	1	74 Savoie (Haute-)	1
32 Gers	1	76 Seine-Maritime	1
34 Hérault	1	79 Sèvres (Deux-)	1
36 Indre	1	80 Somme	1
37 Indre-et-Loire	1	81 Tarn	1

18^{EME} CONGRÈS

Ugict-CGT

20 -23 mars 2018

Palais des congrès de Perpignan

DÉPARTEMENTS	MANDATS	DÉPARTEMENTS	MANDATS
82 Tarn-et-Garonne	1	88 Vosges	1
84 Vaucluse	1	89 Yonne	1
85 Vendée	1	90 Belfort (Territoire de)	1
86 Vienne	1	95 Val-d'Oise	1
87 Vienne (Haute-)	1		
TOTAL		75	

2

18^{EME} CONGRÈS

Ugict-CGT

20 -23 mars 2018

Palais des congrès de Perpignan

ANNEXE II

RÉSERVATION HÉBERGEMENT

Imprimé à retourner **IMPERATIVEMENT** avant le **22 décembre 2017** à :

Palais des Congrès et des Expositions
Place Armand Lanoux
66000 PERPIGNAN

Melle Mélanie CERVELLON
Tél : 04.68.68.26.27
Fax : 04.68.68.26.30
E-mail : m.cervellon@congres-perpignan.com

Merci de remplir très lisiblement le tableau :

Nom de la délégation	
Personne responsable	
Adresse	
Téléphone	
Portable	
E-mail	

HÉBERGEMENT

TARIF MAXIMUM (TTC)
POUR 3 NUITS (20, 21 et 22 mars 2018)
PETIT DEJEUNER ET TAXE DE SÉJOUR INCLUS

TYPE D'HÉBERGEMENT

Chambre single ☐
Chambre double ☐
Appartement (5 pers. Maxi) ☐

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENTS

2** ☐ 3*** ☐ 4**** ☐

18^{EME} CONGRÈS

Ugict-CGT

20 -23 mars 2018

Palais des congrès de Perpignan

NOMBRE DE CHAMBRES À RÉSERVER

Chambre single ☐
Chambre double ☐
Appartement (5 pers. Maxi) ☐

Date d'arrivée _____ Date de départ _____

Soit _____ nuits

RÈGLEMENT

Le montant de votre réservation hôtelière sera calculée par le Palais des Congrès de Perpignan qui vous adressera un bon d'échange hôtelier précisant le montant dû et l'ordre du chèque (nom de l'hôtel).

Dès que l'hôtelier aura reçu votre chèque, vous recevrez une facture acquittée.

Pour garantir vos réservations, merci d'envoyer votre paiement avant le 20 janvier 2018 impérativement.

En cas d'annulation :

- Avant le **20 février 2018**, le montant de la réservation hôtelière vous sera remboursé.
- A partir du **20 février 2018**, aucun remboursement ne sera effectué.

* * * * *

J'ai pris note des formalités d'hébergement et d'annulation et en accepte les conditions.

Fait à _____

Le _____

Signature du responsable de la délégation

✍

18^{EME} CONGRÈS

Ugict-CGT

20 -23 mars 2018

Palais des congrès de Perpignan

ANNEXE III

Responsable du mandatement par délégation : Professions

Organisations	Référent	@
UFC FAPT	Béatrice Legrand Alain Le Corre	beatrice.legrand@orange.com lecorre.alain@yahoo.fr
Banques-Assurances	Magali Hieron Ekuka	ekukam@yahoo.fr
UFCM Cheminots	Jocely Portalier	j.portalier@cheminotcgt.fr
Chimie	Pascal Collemine	pascal.collemine@sanofi.com
UFEC Commerce	Fabien Beiersdorff	f.beiersdorff@commerce-cgt.fr
UFC Construction	Laurent Tabbagh	l.tabbagh@construction.cgt.fr
FERC	Olivier Champoussin	ferc.orga@ferc.cgt.fr
SDEN	Patrick Désiré	unsen.sg@ferc.cgt.fr
SNTRS	Josiane Tack	josiane.tack@gm.univ-montp2.fr
OFICT Équipement-Environnement	Fabienne Tatot Pierre Thomas	f.tatot.cgt@gmail.com ofict.equipement@gmail.com
Sociétés d'Études	Noël Lechat	fsetud@cgt.fr
Finances	Robert Zachayus	zachayus@gmail.com
UFSE (ex UGFF)	Estelle Piernas	epiernas@ugff.cgt.fr
Intérimaires	Frédéric Willemain	fred.willemain@hotmail.fr
Journalistes	Emmanuel Vire	evire71@gmail.com
UFICT Livre-Communication-Papier	Laurent Gaboriau	gaboriau@filpac-cgt.fr
UFICT Métallurgie	Hervé Chaillou Édith Biechle	herve.chaillou@snecma.fr edith.biechle@ftm-cgt.fr
UFICT Mines-Énergie	Pascal Lacroix	pascal.lacroix@engie.com
Officiers de la Marine Marchande	Jean-Philippe Chateil	jean-philippe.chateil@orange.fr
COFICT Organismes Sociaux	David Jeanmichel	david.jeanmichel@outlook.com
Professionnels de la Vente	Hervé Delattre	hdelattre.cgt@gmail.com
UFMICT Santé Action Sociale	Philippe Keravec Laurent Laporte	philippe.keravec@orange.fr laurent.laporte@ch-cadillac.fr
UFICT Services Publics	Michèle Kauffer	m.kauffer@fdsp.cgt.fr
Spectacle Audiovisuel	Denis Gravouil	cgt spectacle@fnsac-cgt.com
THC	Kader Chigri	scalinselles@aol.com
Transports	Fabrice Michaud	fabrice.michaud@adp.fr
Travailleurs de l'État	Christian Prevot	trav-etat@cgt.fr
Verre & Céramique	José Rivas	jose.rivas@saint-gobain.com



18^{EME} CONGRÈS

Ugict-CGT

20 -23 mars 2018

Palais des congrès de Perpignan

Responsable du mandatement par délégation : Territoires

DÉPARTEMENTS	Référent	@
33 Gironde	Brigitte Duraffourg	brigitte-duraffourg@mairie-libourne.fr
59 Nord	Éric Masquelin	ugictcgtnord@wanadoo.fr
69 Rhône	Marc Suchon Sophie Fernandez	marc.suchon@wanadoo.fr sophiefernandez1407@orange.fr
75 Paris	Laurent Alcini Gentiane Thomas	laurentalcini@gmail.com gentianethomas95@gmail.com
78 Yvelines	Marie-Ange Millochau	m.millochau@orange.fr
91 Essonne	Irène Huard	irene.huard@wanadoo.fr
92 Hauts-de-Seine	Olivier Dupuis	dupuisoli@gmail.com
94 Val-de-Marne		
13 Bouches-du-Rhône		-
14 Calvados	Jean-Pierre Berthelot Jacques Ambroise	ufict.energie14@wanadoo.fr ambroise.sgcgt14@orange.fr
31 Haute-Garonne		-
35 Ille-et-Vilaine	José Térol	j.terol@cgt35.fr
44 Loire-Atlantique		-
51 Marne	Marylin Homon	marilyn-ruer@orange.fr - ud51@cgt.fr
54 Meurthe-et-Moselle		-
60 Oise	Frédérique Landas	f.landas@cgtpicardie.fr
62 Pas-de-Calais	Jean-Michel Mierlot	cgt.fapt62-teltech@orange.fr
64 Pyrénées-Atlantiques	Jérôme Cassaing	cass.jerome@neuf.fr
77 Seine-et-Marne		-
83 Var	Didier Bussone	didier.bussone@orange.fr
93 Seine-Saint-Denis	Hervé Ossant	h.ossant@cgt93.fr

&

18^{EME} CONGRÈS

Ugict-CGT

20 -23 mars 2018

Palais des congrès de Perpignan

ANNEXE IV

FICHE DE CANDIDATURE

- ☐ À la Commission Exécutive
☐ À la Commission Financière de Contrôle

Organisation qui présente la candidature :

.....

Nom & Prénom :

Date de naissance ://

☐ Femme

☐ Homme

Entreprise :

Secteur professionnel :

Syndicat :

Fédération d'appartenance :

Union Départementale d'appartenance :

☐ Agent de maîtrise ☐ Technicien ☐ Cadre ☐ Ingénieur

☐ Permanent ☐ En activité professionnelle

Signature ou tampon de l'organisation qui présente la candidature

✍